

# Pourquoi et comment se syndiquer ?



## Un syndicat, c'est utile.

- Il suffit de voir ce qui se passe dans de nombreuses entreprises où il n'y a ni syndicat ni délégué pour comprendre que les patrons en profitent pour "faire la loi" sans respecter les droits des salariés.
- Et s'il existe un certain nombre d'"avantages" pour les salariés de certaines entreprises, notamment les plus grandes, c'est bien parce qu'une partie d'entre eux se sont organisés et ont créé des syndicats pour se défendre et obtenir des acquis sociaux.
- C'est la faiblesse et l'individualisme des salariés qui permet aujourd'hui aux patrons d'en prendre un peu trop à leur aise !

## Pas de syndiqués ➡ Pas de syndicat

- A la différence des syndicats-maison mis en place et soutenus par les employeurs, la CGT n'existe que parce que des salariés, comme vous et moi, se syndiquent et la font vivre.
- **Etre syndiqué, c'est être utile** : Savoir que l'on apporte sa pierre aux droits des salariés au lieu de râler dans son coin ou de se contenter de profiter de ce que les autres ont obtenu.

## Etre syndiqué, ça me donne quoi ?

Etre syndiqué, cela donne le droit de participer à la vie du syndicat :

- **Etre informé** par des infos rapides par SMS, par mail (pour ceux qui ont une adresse électronique)..
- **Etre défendu** : La CGT, c'est la solidarité.

Si certains choisissent de garder leur syndicalisation "confidentielle", nombreux sont ceux auxquels le fait d'être syndiqué CGT a permis d'être mieux respecté dans leur secteur.

## Etre syndiqué, ça m'engage à quoi ?

### Chaque syndiqué garde sa liberté de penser et sa liberté d'action

- La CGT est ouverte à tous les salariés, quelles que soient leur opinions politiques, philosophiques ou religieuses, qui sont d'accord pour se défendre ensemble.
- La CGT, ce n'est pas l'armée ! C'est notre diversité qui fait notre richesse !

### Chaque syndiqué est libre de la place qu'il prend dans le syndicat

- Certains se contentent de payer une cotisation, sans vouloir s'impliquer plus dans la vie du syndicat : c'est leur droit.
- D'autres servent de relai dans leur secteur, pour faire circuler les informations.
- Certains font le choix de solliciter un mandat de délégué, et représentent ainsi les salariés et le syndicat auprès de la hiérarchie et de la Direction.
- Chacun apporte sa contribution en fonction de sa situation, de son tempérament, de ses envies. Mais beaucoup peuvent témoigner que la vie syndicale leur a apporté beaucoup sur le plan personnel.

## Se syndiquer, c'est faire une croix sur sa carrière ?

- C'était vrai il y a quelques années.
- **Ce n'est plus vrai maintenant.**
- Car, nous avons fait et gagné des procès contre la discrimination syndicale.

## Se syndiquer, ça coûte combien ?

- La cotisation mensuelle indicative est de 1% du salaire net mensuel habituel : Si je gagne habituellement 1500 € par mois, la cotisation indicative est de 15 € par mois.
- On parle de cotisation indicative car c'est un point de repère. Chacun est libre de cotiser un peu moins ... (ou beaucoup plus !) en fonction de sa situation.
- Chaque année, le syndicat remet à chaque syndiqué une attestation fiscale, à joindre à sa déclaration de revenus, qui permet d'avoir une réduction d'impôt égale au 2/3 des cotisations syndicales versées. **Nouveau : la loi de finance rectificative de 2012 a instauré un crédit d'impôt du même montant pour les salariés non imposables. Ainsi, une cotisation de 15 € par mois ne revient finalement qu'à 5€ que l'on soit imposable ou non.**
- Si je rencontre des difficultés financières, je peux demander au syndicat de suspendre ma cotisation, le temps de "retomber sur mes pattes".
- Et si un jour, pour une raison ou une autre, je ne veux plus être syndiqué, rien de plus simple : j'arrête ma cotisation.

## A quoi servira ma cotisation ?

- La cotisation sert d'abord à faire fonctionner le syndicat :
- Nous avons des ordinateurs, des machines d'impression, photocopieuse, plieuse, etc.. qui doivent être renouvelés périodiquement.
- Nous sommes abonnés à plusieurs revues, notamment juridiques, et nous devons parfois avoir recours aux services d'un avocat.
- Il faut parfois payer des billets de trains pour des réunions à Paris, des transports pour participer à des manifestations.
- Par contre, aucun responsable de notre syndicat ne reçoit de salaire ou d'avantage quelconque car nous sommes tous des bénévoles.
- Une partie de la cotisation est reversée à la CGT pour la faire fonctionner au niveau local (UL), départemental (UD), régional (Comité Régional), national (confédération) et professionnel.

## Pourquoi se syndiquer cette année ?

Cochez les bonnes réponses :

- J'aurais dû le faire il y a longtemps.
- Si on se laisse faire, tous nos acquis seront remis en cause.
- Chacun pour soi, on n'avance pas.
- Parce que l'union fait la force.
- Pour revendiquer un meilleur salaire.
- Pour arrêter l'alourdissement des charges de travail.
- Pour me faire respecter.
- Pour être utile.
- Parce que je veux avoir mon mot à dire.
- Pour être informé et formé sur mes droits.
- Parce que la CGT, c'est un syndicat qui ne se couche pas devant le patron.
- Parce qu'il faut prendre ses responsabilités, pas toujours attendre que d'autres fassent à notre place.
- Parce qu'avec les ordonnance Macron, les CHSCT, DP vont disparaître et seuls les syndicats seront toujours là pour vous

**Tu as coché au moins une case ?  
Si on en parlait ?**